

93/10/18 11:18:00 Copyright 1993 Canadian Press

-----  
 SOMMET FRANCOPHONE  
 Canada-floué (BGT)

par Norman DELISLE

GRAND'BAIE, Maurice (PC) - La France a gagné une première manche contre le Canada dans la partie de bras de fer que se sont livrés les deux pays au cours du Sommet francophone qui s'est terminé hier dans la république de Maurice, dans l'océan Indien.

Le représentant canadien, l'ambassadeur Benoit Bouchard, a même prévenu que le Canada ne laissera pas réduire le rôle de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), comme le souhaite la France.

Beaucoup de pays veulent que L'ACCT devienne un simple «opérateur» des affaires francophones, c'est-à-dire un simple secrétariat, mais pour le Canada «elle ne le deviendra pas», a averti M. Bouchard en conférence de presse.

Le conflit a eu pour effet que le budget de l'Agence et celui des autres organismes reliés à la Francophonie n'ont pas, tel que prévu, été adoptés lors du Sommet.

On a plutôt convenu de créer un comité de réflexion composé de onze personnes, un «Comité de sages», qui fera rapport au Conseil permanent de la francophonie (CPF) en décembre prochain à Bamako, au Mali.

Une déclaration il y a trois jours du ministre français de la Culture, Jacques Toubon, au quotidien français Le Monde, a levé le voile sur le conflit qui oppose les deux pays les plus riches de la Francophonie, soit la France et le Canada.

M. Toubon accusait l'Agence d'avoir mal joué son rôle et blâmait l'actuel directeur de l'organisme, le québécois Jean-Louis Roy, d'être responsable de la situation.

En conséquence, les budgets des différents programmes gérés par l'Agence n'ont pas encore été approuvés par le Sommet, tout comme ceux des programmes des universités francophones qui sont regroupées dans l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF).

Dans un langage très diplomatique, l'ambassadeur Bouchard a voulu amoindrir l'importance du conflit: «Cela ne signifie pas un désaccord profond, mais un besoin d'approfondissement du dossier», a-t-il dit.

Mais l'ACCT a parfaitement rempli son rôle dans les relations multilatérales entre pays francophones et il n'est pas question de réduire ce rôle, selon la position défendue par le Canada.

Par contre, le premier ministre de Maurice, Anerood Jugnauth, a affirmé que c'est le Conseil permanent de la francophonie qui coordonnera les activités francophones, enlevant ainsi le rôle de coordination qui était réservé jusqu'à maintenant à l'ACCT.

Le Québec

Pour sa part, la délégation québécoise, dirigée par la vice-première ministre Lise Bacon, a mis de l'avant deux dossiers importants.

En collaboration avec le bras international du mouvement Desjardins, le gouvernement du Québec a débloqué un million de dollars pour venir en aide aux caisses coopératives de crédit des pays de l'Afrique francophone.

La somme servira à faire bénéficier les caisses de crédit africaines de la technologie québécoise et à former des spécialistes.

De plus, le Québec met à la disposition des pays africains qui le voudront les experts québécois en matière d'organisation électorale et les services du Directeur des élections, Pierre-F. Côté.

Déjà, le Congo a accepté l'offre québécoise à ce sujet.

QGND32-r1

11:22ET 18-10-93  
 -----